

Le 15 janvier 2025

Cher contribuable,

Objet : Village de Saint-Pierre-Jolys - achat du 479, avenue Jolys Est comme site de bibliothèque

Nous avons maintenant complété l'achat du 479, avenue Jolys Est, dans le but d'y offrir des services de bibliothèque dans le village. L'achat de la propriété s'élève à 189 500,00 \$, plus les coûts de rénovation de 60 000,00 \$, soit 249 500,00 \$.

En janvier 2025, l'Arrêté n° 2024-06 a été adopté et approuvé par le conseil municipal, autorisant le Village de Saint-Pierre-Jolys à emprunter un maximum de 250 000 \$ pour financer ce projet.

Le montant à financer de 249 500,00 \$ doit être supporté par les contribuables du village qui utiliseront ou pourraient utiliser cette installation.

Les contribuables auront le choix entre deux modes de paiement :

option de paiement **478,00 \$/numéro de rôle** **échéance : le 14 février 2025**
unique en espèces

taxe d'amélioration locale **61.00 \$/an** **2025-2034**


Si vous souhaitez bénéficier de l'option de paiement en espèces, tous les paiements doivent être reçus avant 16 h le vendredi 14 février 2025. Nous acceptons les paiements par carte de crédit, en espèces, par chèque ou par virement électronique. Tout paiement reçu après cette date sera retourné et l'option de la taxe d'amélioration locale sera appliquée.

L'option « taxe d'amélioration locale » apparaîtra sur votre relevé annuel d'impôts fonciers pour la période 2025 - 2034 et devra être payée le 31 octobre en même temps que vos impôts fonciers.

Si vous choisissez l'option du virement électronique, veuillez l'envoyer à finance@villagestpierrejolys.ca et ajouter dans la zone de commentaire **2024-06**.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'éclaircissements à ce sujet, veuillez communiquer avec le bureau du Village de Saint-Pierre-Jolys au 204-433-7832.

Cordialement,



Tina Bubenzer, CMMA
directrice générale